



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE D'ADMISSION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS PAR VOIE D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

SESSION 2026

La Présidente du Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne ;

VU :

- Le Code général de la fonction publique et notamment les articles L325-17 à L325-22, L325-26 à L325-7, L522-24, L522-25, R325-4 à R325-7, R325-36 à R325-48, R325-54, R325-85 à R325-115, R352-1 à R352-4,
- la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,
- le décret n° 2007-115 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour le recrutement des adjoints du patrimoine principaux de 2^e classe,
- l'arrêté n° 2025-81 en date du 8 juillet 2025 et l'arrêté modificatif n° 2025-96 du 30 juillet 2025 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^e classe,
- l'arrêté n° 2026-47 en date du 3 mars 2026 portant nomination du jury de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^e classe,
- l'arrêté n° 2026-54 du 12 mars 2026 portant nomination des correcteurs de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^e classe,
- l'arrêté n° 2026-50 du 5 mars 2026 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^e classe,
- l'arrêté n° 2026-96 du 21 mai 2026 portant nomination des examinateurs des épreuves d'admission de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^e classe,

VU la délibération du jury d'admission en date du 3 juin 2026,

ARRÊTE

- Article 1 La liste d'admission à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^e classe est fixée comme annexée au présent acte,
- Article 2 Une ampliation du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, sera transmise à Monsieur le Préfet du département.

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou d'un recours gracieux auprès de Mme la Présidente du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

La Présidente du Centre départemental de
gestion de Seine-et-Marne,
Maire d'Arville



Anne THIBAUT,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Date de signature : 09/06/2026
Date de publication : 09/06/2026

**Annexe à l'arrêté n° 2026-103 fixant la liste d'admission au grade
d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^e classe**

Session 2026

Date d'effet le 10 juin 2026

ALIX Quentin
ALLEAUME Audrey
ANGELLOZ-PESSEY Cécile
AUGER Kévin
BAILLY Marion
BERGES Maxime
BOUILLAUT Alexandra
BRIFFAUD Paul
BROUDY Cécile
CAGNIART Alban
CARADEC Amandine
CHABORD Oriane
CHERIFI Samy
COLLIER Sarah
COUESPEL Sophie
CROSNIER Thomas
DENEFLÉ Clémence
DEVIN Laëtitia
DIMILTA Marine
DUBOIS Alice
EL BACHIR Siham
FORTUNE Johan
FRUMUSACHI Alina
LECLERCQ Alicia
LUCAS Manon
MOMPELAT Pablo
MORTIER Ludovic
NAVINE Stéphane
PICHERY Charlotte
POUGNARD Juliette
POUTIERS Barbara
RAVENET Anaïs
TOURE Dounia
ZAMMIT Camille